

Mairie
 1 Place de l'Église
 45300 VRIGNY
 ☎ 02 38 34 18 07
 📠 02.38.34.15.05
 📧 mairie.vrigny@wanadoo.fr



Commune de VRIGNY

(Loiret)

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 10 septembre 2015

L'an deux mil quinze (2015), le dix (10) septembre, en la mairie de VRIGNY, le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation du Maire en date du 04 septembre 2015.

Sous sa présidence, le Maire en exercice, Jean-Louis JAVELOT, fait l'appel nominal.

Étaient présents				
Jean-Louis JAVELOT	Chrystel HERBLOT	Alain DELAUNAY		Henry d'HÉROUVILLE
Karine MUNTSCH	Stéphane PALLU	Marion PORTHEAULT		Danièle BRETHEREAU
	Ludovic URBAN	Diana DELIMARIAN		

Était(ent) absent(e-s-es)	Marc TRANSON	Nadine DEBAIZE	Stéphanie MANDON	Philippe LEGRAND
A (ont) donné pouvoir à	Stéphane PALLU	Karine MUNTSCH	Chrystel HERBLOT	Alain DELAUNAY

10 membres sur 14 sont présents, le Conseil Municipal peut délibérer.

La séance publique est ouverte à 20 heures 10 et Marion PORTHEAULT est déclarée secrétaire de séance.

1°/ Examen du compte-rendu de la séance précédente :

Après lecture du compte rendu de la séance du 18/06/2015, aucune observation n'est formulée et le compte rendu est approuvé.

2°) DÉLIBÉRATION 2015-037 : Décision Budgétaire Modificative n° 1 du Budget Assainissement

Un courrier de la Trésorerie nous liste des impayés sur les exercices antérieurs avec l'impossibilité de poursuivre les débiteurs pour cause de confusion de civilité. Ces titres devront être annulés et réemis pour permettre le recouvrement.

Sachant que les comptes budgétaires correspondants ne sont pas approvisionnés, il faut envisager une décision budgétaire modificative n° 1 comme suit :

Article	Libellé	Montant	
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	D : + 40 000 €	
70611	Redevance d'assainissement		R : + 37 000 €
706121	Redevance AESN		R : + 3 000 €
	Total	D : + 40 000 €	R : + 40 000 €

Cette DM n° 1 est mise aux voix :

Abstention(s)	0	Contre	0	Acceptations	14
---------------	---	--------	---	--------------	----

La délibération Décision Budgétaire Modificative n° 1 du Budget assainissement est acceptée à l'unanimité.

3°) DÉLIBÉRATION 2015-038 : Taux de promotion d'avancement de grade.

Conformément à l'alinéa 2 de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant au 31 décembre de l'année précédente les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade l'année suivante.

L'article 79 de la même loi prévoit que :

« L'avancement de grade a lieu de façon continue d'un grade au grade immédiatement supérieur. Il peut être dérogé à cette règle dans les cas où l'avancement est subordonné à une sélection professionnelle.

Il a lieu suivant l'une ou plusieurs des modalités ci-après :

1°) Soit au choix par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, établi après avis de la CAP, par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents ;

2°) Soit par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, établi après avis de la CAP, après une sélection par voie d'examen professionnel ;

3°) Soit par sélection opérée exclusivement par voie de concours professionnel. »

La délibération doit fixer ce taux de promotion dans le cadre des avancements de grades pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade compte tenu des cadres d'emplois représentés au sein de l'établissement.

Ainsi, vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 9 Octobre 2012, il est proposé de fixer le taux de promotion à 100 % pour la procédure d'avancement de grade dans l'établissement pour l'ensemble des grades du tableau des emplois.

La proposition est mise aux voix :

Abstention	0	Contre	0	Acceptations	14
------------	---	--------	---	--------------	----

Le taux de 100 % pour la promotion est approuvé à l'unanimité.

4°) DÉLIBÉRATION 2015-039 : Désignation d'un délégué pour le CNAS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le fait que la Commune participe au CNAS (Centre National d'Actions Sociales) et de ce fait doit désigner un délégué au sein du Conseil Municipal pour le représenter auprès de cet organisme.

Danièle BRETHEREAU se porte volontaire pour représenter la commune auprès du CNAS.

La candidature de Danièle BRETHEREAU est mise aux voix :

Abstention	0	Contre	0	Acceptations	14
------------	---	--------	---	--------------	----

Danièle BRETHEREAU est élue comme déléguée de la Commune auprès du CNAS.

5°) DÉLIBÉRATION 2015-040 : Utilisation des données cadastrales pour la CCBG.

La Commune de VRIGNY s'engage à fournir gratuitement au service instructeur de la CCBG l'ensemble des documents d'urbanisme approuvés ou en cours d'élaboration, modification ou révision, applicables sur son territoire, y compris toute autorisation nécessaire à la communication de données appartenant à la commune et utiles aux missions du service commun (notamment fichiers cadastraux, plans, etc ...).

La délibération est mise aux voix :

Abstention(s)	0	Contre	0	Acceptations	14
---------------	---	--------	---	--------------	----

L'autorisation d'usage par la CCBG des documents communaux est acceptée à l'unanimité.

6°) DÉLIBÉRATION 2015-041 : RPQS EAU POTABLE 2014.

Vu l'article L2224-5 du CGCT, le RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) du SIAEP de VRIGNY-COURCY pour l'année 2014 est présenté.

Ce RPQS est un document produit tous les ans pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Jean-Louis JAVELOT commente ce document au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal acte la présentation du RPQS 2014 du SIAEP de VRIGNY-COURCY.

Il est consultable en Mairie.

7°) DÉLIBÉRATION 2015-042 : RPQS SITOMAP 2014.

Vu l'article L2224-5 du CGCT, le RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) du SITOMAP pour l'année 2014 est présenté.

Ce RPQS est un document produit tous les ans pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Jean-Louis JAVELOT commente ce document au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal acte la présentation du RPQS 2014 du SITOMAP.

Il est consultable en Mairie.

8°) DÉLIBÉRATION 2015-043 : RPQS BÉGÉVAL 2014.

Vu l'article L2224-5 du CGCT, le RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) du BÉGÉVAL pour l'année 2014 est présenté.

Ce RPQS est un document produit tous les ans pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Jean-Louis JAVELOT commente ce document au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal acte la présentation du RPQS 2014 de BÉGÉVAL.

Il est consultable en Mairie.

9°) Questions diverses.

➤ **Église**

L'association 2AVÉ compte à ce jour une centaine d'adhérents. Henry d'HÉROUVILLE remercie vivement la population qui a soutenu l'association lors des manifestations qui se sont déroulées sur Vrigny le 14 juillet et le 31 août.

La 2AVÉ organise un concours de belote le 8 novembre 2015 à VRIGNY et un tournoi de Bridge à BOISCOMMUN courant décembre.

Les travaux :

Jean-Louis JAVELOT et Henry d'HÉROUVILLE ont rencontré l'architecte en charge de l'étude de réhabilitation de l'église. Ce dernier a pris du retard sur l'échéancier, cependant l'élaboration de plans a débuté : ravalement, contrefort, nouvelle sacristie...

Ce jour 10 septembre 2015 Élodie ROLAND, ABF (Architecte des Bâtiments de France) et Gilles BLIECK, CMH (Conservateur des Monuments Historique) sont venus visiter notre église pour mieux cerner l'état de cet édifice.

Lors de cette visite Gilles BLIECK ne souhaite pas la destruction des deux chapelles latérales en lieu et place des transepts car elles font partie du patrimoine. Or, lors d'une précédente réunion, le Conseil Municipal s'est prononcé contre le financement de sondages de sol aux abords de ces transepts mais ces sondages sont nécessaires pour évaluer le coût de la restauration. Lors de la future séance le Conseil aura à se prononcer sur la préconisation du Conservateur des Monuments Historiques.

De plus, Gilles BLIECK semble favorable à un classement d'ouvrages patrimoniaux de valeur certaine (peintures, dalles mortuaires, fonts baptismaux et même une chasuble). Une demande pourrait être déposée par la Commune

➤ **Cour de l'école et rentrée scolaire**

La cour de l'école élémentaire a été entièrement rénovée suite à l'achat par la Commune d'une bande de terrain. La Communauté de Communes Beauce Gâtinais (CCBG) a fait réaliser les travaux durant le mois d'août. La descente et la montée dans le bus s'effectuent dorénavant en toute sécurité sur l'arrêt normalisé situé Espace Keith SUTOR.

➤ **Gens du voyage**

Les gendarmes sont intervenus et ont contrôlé les voyageurs. Une partie des caravanes a déjà quitté les lieux. Certains enfants sont scolarisés à l'école de Vrigny.

➤ **Manifestations :**

- 12/09/2015 : course cycliste par le Vélo-Club de COURCY.
- 13/09/2015 : randonnée pédestre par le Comité des Fêtes de COURCY.
- 20/09/2015 : randonnée pédestre organisée par le Club Plein Air d'Orléans.
- 25-26-27/09/2015 : nettoyons la nature avec les Établissements LECLERC.
- 27/09/2015 : randonnée pédestre et VTT par l'AAV.
- 8/11/2015 : concours de belote par la 2AVÉ.

➤ **Prochain Conseil Municipal.**

Il est proposé comme date pour le prochain Conseil Municipal le 8 octobre 2015 à 20 h 00.

À 21h55 l'ordre du jour est épuisé et la séance est levée.

Le Maire	La 1 ^{ère} Adjointe	
Jean-Louis JAVELOT	Karine MUNTSCHE	
La 3 ^{ème} Adjointe	Le 4 ^{ème} Adjoint	Le Conseiller
Chrystel HERBLOT	Stéphane PALLU	Ludovic URBAN
Le Conseiller	La Conseillère	La Conseillère
Alain DELAUNAY	Marion PORTHEAULT	Diana DELIMARIAN
Le Conseiller	La Conseillère	
Henry d'HÉROUVILLE	Danièle BRETHEREAU	